

NOUVELLE-CALEDONIE

**BUDGET ANNEXE DE REPARTITION
PRIMITIF DE LA NOUVELLE-CALEDONIE –
EXERCICE 2016**



NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET ANNEXE DE REPARTITION

Mission M01

Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

DEPENSES : 124 873 220 000 F
RECETTES : 124 873 220 000 F



Assiette fiscale de répartition

Régie des tabacs

Dotations aux Provinces et aux Communes

Dans le cadre du budget primitif 2016 de la Nouvelle-Calédonie, il a été décidé de créer un budget annexe de répartition destiné à regrouper les crédits dédiés au financement réglementaire des collectivités territoriales.

La Nouvelle-Calédonie assure le recouvrement des impôts, droits et taxes perçus ainsi que les recettes de la régie des tabacs qui sont réparties entre les collectivités. Elle détermine l'assiette du budget de répartition et en prélève une quote-part qui représentera 72,25 % en 2016. Sur cette quote-part, elle reverse aux provinces 55,5 % et aux communes 16,75 %, après avis ou décision des comités de gestion du fond intercommunal de péréquation (FIP) équipements et fonctionnement dont elle assure le secrétariat. Le reliquat, à savoir 27,75%, correspond à la part de la Nouvelle-Calédonie destinée au financement de son budget propre.

Historique des moyens financiers

Dépenses / Recettes

	CA 2014	CA 2015 (15/11)	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	129 620 933 903	77 120 821 225	124 873 220 000	-4%
P0103 Assiette fiscale de répartition	5 180 752 747	4 042 337 742	5 350 000 000	3%
P0104 Régie des tabacs	1 824 034 760	1 178 354 984	2 100 000 000	15%
P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes	122 616 146 396	71 900 128 499	117 423 220 000	-4%
Recettes	134 970 080 450	93 646 511 736	124 873 220 000	-7%
P0103 Assiette fiscale de répartition	125 490 279 671	86 205 287 325	115 517 220 000	-8%
P0104 Régie des tabacs	9 479 800 779	7 441 224 411	9 356 000 000	-1%
P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes	0	0	0	

Programme P0103	Dépenses :	5 350 000 000 ₣
Assiette fiscale de répartition	Recettes :	115 517 220 000 ₣

Enjeux et contexte

Le ralentissement de l'activité économique induit des revenus inférieurs pour certains contribuables ce qui impacte les recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie de quatre manières principales :

- des moindres rentrées fiscales à la source ;
- des remboursements de trop-versés suite à une dégradation des assiettes (restitutions d'impôts et taxes) ;
- des contribuables prompts à solliciter des remises gracieuses (dégrèvements) ;
- des dossiers qui deviennent irrécouvrables au fil du temps et qu'il convient d'admettre en non-valeur (ANV).

Les sommes versées au titre des trois derniers items ont fortement progressé au cours des 2-3 derniers exercices ne redescendant pas sous le seuil de 5 MMF par an. Les montants estimés au titre de l'exercice 2015 restent importants, avec notamment plus de 4 MMF pour les seules restitutions de taxes.

Le montant des dégrèvements est exceptionnellement élevé à 5,1 MMF mais du fait d'un dossier particulièrement lourd.

Enfin, malgré les montants élevés de restes à recouvrer, le passage de dossiers en admission en non-valeur reste lent. L'interlocuteur obligé, les procédures, les temps de traitement des dossiers expliquent la difficulté à inscrire des sommes supérieures.

Les indicateurs disponibles pour l'année 2015 renvoient une image mitigée. Sur les neuf premiers mois de l'année les importations progressent de 1 % par rapport à 2014, les exportations se contractent de 3 % (en glissement annuel) sous l'effet de la dépréciation du cours au LME.

En octobre 2015, l'inflation est de 1,0 %, tirée en particulier par l'augmentation des prix du tabac.

Enfin, l'indicateur qui constitue les recettes de TSS est bien orienté puisque celles-ci progressent de près de 3 % entre octobre 2014 et octobre 2015.

Le montant estimatif des recettes fiscales s'établit pour 2016 à 115 517,2 MF, soit une diminution de - 306,5 MF (soit -0,26%) par rapport au montant recouvré net de 2014 et de + 1 340 MF (soit +1,17%) par rapport au budget 2015.

Celui-ci avait en effet été ajusté au BS 2015 pour prendre en considération la création en 2015 de centimes provinciaux sur la taxe sur les spectacles et les produits des jeux induit une perte importante de recettes pour le budget de répartition. La recette inscrite en 2016 pour cette taxe n'est en effet que de 30,3 MF contre 3 000 MF au budget primitif 2015, avant réforme de la TSPJ.

Douanes

Bien que la valeur CAF des importations connaisse une hausse de +5 % sur les huit premiers mois de l'année 2015 par rapport à la même période de 2014, les recettes collectées n'ont progressé que de 3,4 %. Au regard de la situation économique mondiale et du contexte de l'économie calédonienne, les prévisions budgétaires de la direction régionale des douanes s'inscrivent dans une perspective de croissance très modérée.

Budget de répartition

DSF

Les prévisions de recettes proposées par la direction des services fiscaux pour le BP 2016 sont en retrait par rapport au BP 2015. Depuis l'entrée en vigueur de la loi portant création de centimes additionnels sur la taxe sur les spectacles et les produits des jeux au profit des provinces, l'essentiel du rendement de la taxe est transféré au budget annexe de la Nouvelle-Calédonie. Les recettes prévisionnelles sont néanmoins en hausse par rapport à celles qui devraient être réalisées en 2015.

Le montant net des recettes fiscales, déduit des dépenses fiscales (dégrevement, restitutions, remises gracieuses, et admissions en non valeur et provisions pour créances irrécouvrables) constitue l'élément principal de l'assiette du budget de répartition. Il s'établit à pour 2016 à 110 167, 22 MF

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme Assiette fiscale de répartition est la suivante :

	CA 2014	CA 2015 au 30/09/15	BP 2016	% BP 16 / CA 2014
Dépenses	4 984 168 818	4 042 337 742	5 350 000 000	7,34%
A0103-02 Dépenses fiscales	4 984 168 818	4 042 337 742	5 350 000 000	7,34%
Recettes	126 106 934 392	86 742 806 765	115 517 220 000	-8,40%
A0103-01 Recettes fiscales	126 106 934 392	86 742 806 765	115 517 220 000	-8,40%

Les actions pour 2016

Action A0103-01 – Recettes Fiscales

Recettes : 115 517,22 MF

Impôt directs :

65 985,75 MF

Impôt sur le revenu des personnes physiques :

22 000 MF

La prévision de recette de l'année budgétaire 2015 est reconduite pour le budget primitif de 2016. Celle-ci tient compte de l'ensemble des déductions fiscales. Pour information, celles-ci se sont ainsi élevées à 5,3 milliards au rôle général portant sur les revenus de 2014. Cette moins-value fiscale représente plus d'un quart du produit de l'impôt sur le revenu pour l'année précitée.

○ **Dépenses fiscales : - 5 300 MF**

▪ **Les charges déductibles du revenu global**

Nature de la dépense : charges déductibles de l'impôt sur le revenu	Nombre de foyers	Coût fiscal de la mesure (en MF)
Intérêts d'emprunt habitation principale	15 352	1 438
Travaux sur habitation	7 828	699
Pensions alimentaires	4 523	614
Frais de garde des enfants	2 176	91
Salaires versés aux gens de maison	7 184	689
Cotisations sociales	16 261	447
Primes d'assurance vie	22 757	693
TOTAL	44 505*	4 939**

* nombre de foyers bénéficiant d'au moins une de ces mesures

** coût de l'ensemble de ces mesures

▪ **Les réductions d'impôt**

Nature de la dépense : réduction d'impôt	Nombre de foyers	Coût fiscal de la mesure (en MF)
Don aux œuvres (mécénat)	892	31
Réduction d'impôt en faveur du logement	133	17
Versement d'une prestation compensatoire	57	12
Investissement logement intermédiaire	194	209
Déclaration en ligne	39 779	100
Crédit d'impôt lié à la défiscalisation	n.r	10
TOTAL	40 194*	381**

* nombre de foyers bénéficiant d'au moins une de ces mesures

** coût de l'ensemble de ces mesures

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (principal) : 4 400 MF

Cet impôt est essentiellement prélevé sur les distributions et les bénéfices des établissements stables (succursales) au moment de leur versement par les entreprises calédoniennes.

Bien qu'il soit peu aisé d'anticiper un changement de comportement des sociétés en matière de distribution et des actionnaires (décision de réinvestissement) suite à la mesure fiscale votée en décembre 2014, une inscription prudente de 4,4 milliards est proposée au budget primitif de 2016 au regard des perceptions encore élevées cette année sur cet impôt.

Taxe sur les opérations financières : 700 MF

Cette taxe s'applique sur les intérêts, arrérages et tous autres produits perçus par les banques et les établissements financiers au titre de leur activité en matière de :

- Prêts, créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires,
- Comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédits.

La prévision de recette de l'année budgétaire 2015, qui devrait être réalisée est reconduite pour le budget primitif de 2016.

Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements (IRCDC) : 450 MF

Cet impôt concerne les intérêts et tous autres produits perçus sur les créances, dépôts à terme et cautionnements, par des personnes physiques ou morales, dès lors que le créancier réside en Nouvelle-Calédonie.

Malgré une remontée progressive des taux d'intérêts annoncée pour l'année 2016, la prévision de recette reste prudente mais supérieure aux anticipations de l'exercice 2015.

Contribution exceptionnelle de solidarité (hors CES salaires) : 160 MF

Dans le cadre de la mise en place de la contribution calédonienne de solidarité votée en décembre 2014, la contribution exceptionnelle de solidarité a été supprimée à compter du 1er janvier 2015. Une évaluation est néanmoins proposée afin de tenir compte des mises en recouvrement engagées et prévues au titre des années antérieures.

- CES sur les revenus fonciers et les bénéficiaires des professions indépendantes : 27 MF
- CES sur les produits des valeurs mobilières : 133 MF

Impôt sur les sociétés à 30 % : 32 000 MF

En dépit d'un rendement net de l'IS 30% en 2014 en diminution par rapport à 2013 (hors activité de contrôle) et au vu des résultats constatés à la fin du mois août, la conjoncture économique 2015 semble s'orienter plus favorablement, ce qui amène à anticiper une augmentation du rendement de cet impôt en 2016. De ce fait, les recettes d'IS 30% sont estimées à près de 34 milliards de F.CFP. A ce montant doivent être soustraites les dépenses fiscales, soit une recette nette arrondie à 32 milliards de F.

○ **Dépenses fiscales : - 1 794 MF (enveloppe prévisionnelle)**

Le paragraphe suivant a vocation à informer les lecteurs sur le montant des dépenses fiscales au titre des crédits d'impôt accordés.

1°) Crédits d'impôts liés à la défiscalisation au titre des investissements productifs (art. Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du CI) : - 394 MF au minimum

Ces estimations prudentes résultent d'une étude mise à jour au 27 août 2015. Ce montant est susceptible d'augmenter en fonction de l'agrément de nouveaux dossiers et de leur calendrier de réalisation.

Les dossiers en cours d'instruction représentent une dépense fiscale potentielle de **7,5 milliards** qui pourrait en tout ou partie affecter le budget 2016.

Pour mémoire, l'impact budgétaire sur les années précédentes de l'aide fiscale à l'investissement prévue aux articles Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du code des impôts est le suivant :

	2014	2015	2016 (*)
Impact budgétaire (en millions de F.CFP)	1 901	1 737	394
Soit en pourcentage de l'enveloppe budgétaire des dispositifs	63,4%	57,9%	13,1%

(*) à ce jour, avant prise en compte d'agréments intervenant sur la période août 2015 - juin 2016

Il est également à noter l'impact budgétaire sur les années futures des dossiers d'ores et déjà agréés :

	2017	2018	2019
Impact budgétaire (en millions de F.CFP)	244	27	7
Soit en pourcentage de l'enveloppe budgétaire des dispositifs	8,1%	0,9%	0,2%

2°) Crédits d'impôts au titre des souscriptions réalisées dans les SAEM provinciales de participation (art. Lp 45 ter 3 du CI) : - 1 400 MF au maximum

Compte tenu des levées de fonds opérées à ce jour par les SAEM provinciales de participation et celles anticipées sur la fin de l'année 2015 et d'ici juin 2016, l'impact budgétaire sur 2016 est estimé à un montant maximum de 1 400 millions de F CFP. Ce montant pourrait être moindre en fonction de la date de clôture des investisseurs concernés par les levées de fonds opérées d'ici juin 2016.

Impôt sur les sociétés à 35% : 400 MF

Une prévision de 400 MF de rendement pour l'IS supporté par les entreprises minières et métallurgiques est proposée pour le budget de 2016 au regard des rentrées attendues sur l'année 2015.

Contribution des patentes (principal) : 3 500 MF

La prévision de recette sur la contribution des patentes est principalement basée sur le niveau des importations du dernier exercice connu. La prévision pour 2016 demeure identique à celle de 2015.

Contribution foncière (principal) : 1 400 MF

Le rôle général 2015 s'élève à 1 211 millions et la prévision 2016 a été calculée en appliquant un taux de progression de 16%.

Contribution téléphonique (principal) : 75 MF

Autorisations personnelles minières et titres miniers : 0,75 MF

L'application du code des impôts (titre huitième, Articles 720 G à 720 K) permet la perception de recettes inhérentes à l'instruction et la gestion des attributions des droits de propriétés (cadastre minier et titres) et des permis de recherche.

Contribution additionnelle à l'IS : 900 MF

La contribution additionnelle à l'IS est estimée à 900 MF après une première année d'existence de cet impôt voté fin 2014 dont les premières estimations font état de près de 700 MF et une bonne tenue de l'IS.

Les impôts indirects : Recettes : 49 531,5 MF

Le droit de douane 6 500 MF

Le droit de douane est perçu sur les marchandises non originaires de l'Union Européenne. En 2014, son rendement (6 636 MF) était en augmentation de + 6,3% par rapport à l'année précédente. Sur les huit premiers mois de l'année 2015, la hausse est ramenée à +2,7% par rapport à la même période 2014.

Compte tenu des dernières analyses de l'O.M.C mettant en évidence le climat relativement morose du commerce international et de l'économie mondiale, le rendement du droit de douane est estimé à 6 500 MF en 2016.

La taxe générale à l'importation (TGI) 19 200 MF

La taxe générale à l'importation (TGI) est la taxe au rendement le plus élevé. .

En 2014, elle a rapporté 18 559 MF, en baisse de -0,25% par rapport à 2013.

Sur les huit premiers mois de 2015, cette tendance ne s'est pas confirmée, une progression de +5,9% par rapport à la même période en 2014 est constatée. Fin août 2015, les recettes de la TGI s'élèvent à 12 437 MF.

Pour 2016, le rendement attendu de la TGI est relevé à 19 200 MF.

La taxe de consommation sur les produits importés (TCI) 1 650 MF

La taxe de consommation sur les produits importés (TCI) s'applique sur les tabacs, les alcools et les armes. En 2014 son rendement (2 012MF) était en hausse de 3,3% par rapport à l'exercice 2013. Fin août 2015, le rendement de la TCI est de 1 055 MF, en baisse de -3,7 % par rapport à la même période en 2014.

Pour 2016, la prévision des recettes générées par la TCI a été ramenée à 1 650 MF.

La taxe de péage (TP) 340,0 MF

La taxe de péage (TP) est une taxe d'approche, perçue sur les marchandises importées par voie maritime dont 20% entrent dans le budget de la Nouvelle-Calédonie. En 2014, le rendement de la taxe de péage est resté stable à 335 MF (+0,25 % par rapport à l'exercice précédent).

Cette tendance s'améliore sur les huit premiers mois de 2015 : avec une hausse de 2,5% par rapport à la même période de 2014.

Le niveau des recettes de la TP pour la Nouvelle-Calédonie attendues pour 2016 s'établit à 340 MF.

La taxe sur les produits pétroliers (TPP 5 415,6 MF) et la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP 2 245 MF) 7 660 MF

La TPP et la TAPP sont des taxes spécifiques dont le calcul est déconnecté de la valeur de la marchandise importée. Depuis le 1er février 2013, une partie du produit de la TPP est affectée au SMTI et au SMTU.

TPP non affectée :

De 2013 à 2014, le rendement de la TPP (hors SMTI-SMTU) a augmenté de 5,7%.

En 2014, la TPP a rapporté 5 600 MF.

Sur les huit premiers mois de 2015, le rendement de la TPP (hors SMTI-SMTU) est de 3 650 MF.

TPP affectée :

De 2013 à 2014, le rendement de la TPP affectée au SMTI-SMTU a quant à lui augmenté de 11,5%.

La taxe a globalement rapporté 1 045 MF.

Sur les huit premiers mois de 2015, le rendement de la TPP affectée au SMTI est de 225 MF et de 451 MF pour le SMTU.

L'augmentation de 4,5 F/litre de gazole votée au Congrès en septembre 2015 produira son effet dès la fin de cette même année.

En conséquence, le niveau des recettes de la TPP affectée au SMTI-SMTU est estimée à 1 980 MF pour 2016.

La TAPP :

De 2013 à 2014, le rendement de la TAPP a augmenté de 4,8%.

En 2014, la TAPP a rapporté 2 300 MF.

Sur les huit premiers mois de 2015, le montant de TAPP collecté égale 1 493 MF soit une estimation linéaire de 2 240 MF sur l'année.

Le rendement global attendu s'établirait donc à 5 415,6 MF pour la TPP et à 2 245 MF pour la TAPP.

La taxe de base à l'importation (TBI) 7 100 MF

La taxe de base à l'importation (TBI) est perçue sur la majorité des marchandises importées par voie maritime. En 2014, les recettes constatées se sont élevées à 6 944 MF, en retrait par

rapport à la prévision (-0,79%). Sur les huit premiers mois de 2015, le montant des recettes relatives à la TBI atteint 4 705 MF.

Avec le risque de ralentissement des échanges mondiaux, le niveau de recettes attendu est estimé à 7 100 MF pour 2016.

La taxe conjoncturelle de protection des productions locales (TCPPL) 892 MF

La taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) est perçue sur les marchandises importées qui concurrencent directement la production locale.

En 2014, le rendement de cette taxe évaluée à 897 MF est en net recul (-15,7%) par rapport à 2013 (1 064 MF).

Les recettes attendues pour 2016 sont de 892 MF.

Le droit de navigation intérieure (DNI) 15,3 MF

En 2014, les recettes collectées au titre de la taxe de navigation intérieure se sont élevées à 17,17 MF soit une hausse de 9,3% par rapport à 2013.

En 2015, sur les huit premiers mois, son rendement atteint 9,8 MF soit une baisse de 3,7% par rapport à la même période de 2014.

Les prévisions pour 2016 s'établissent à 15,3 MF.

Le droit de port 71,3 MF

Le droit de port est perçu sur les navires de tous types entrant dans les ports de Nouvelle-Calédonie. Il est affecté pour partie au port autonome (pour les navires utilisant ses installations), et au budget de la Nouvelle-Calédonie dans les autres cas.

En 2014, le rendement du droit de port hors-Nouméa s'est élevé à 62 MF soit une baisse de 10,9% par rapport à 2013.

Sur les huit premiers mois de 2015, cette tendance à la baisse ne s'est pas confirmée car son rendement est supérieur à celui de 2014 sur la même période (+16,5%).

Pour 2016, les recettes attendues sont inscrites à hauteur à 71,3 MF.

Le droit de quai 207 MF

Le droit de quai perçu par le budget de la Nouvelle-Calédonie est affecté au port autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC) pour les marchandises embarquées ou débarquées à Nouméa, et au budget de la Nouvelle-Calédonie pour les marchandises embarquées ou débarquées dans les autres ports de Nouvelle-Calédonie.

En 2014, le montant des recettes du droit de quai hors-Nouméa s'est élevé à 213 MF soit une hausse de 20,7 % par rapport à 2013.

Cette tendance à la hausse se confirme depuis le début de l'année 2015, car au 31/08/2015, le montant cumulé de cette taxe est supérieure à 5,6 % par rapport à 2014 sur la même période.

En 2016, les prévisions s'établissent à 207 MF.

Droits d'enregistrement : 4 500 MF

Les recettes enregistrées au terme du mois d'août 2015 sont inférieures à celles de 2014 (en raison de recouvrements exceptionnels) mais restent notablement supérieures à celles constatées en 2013 (+28 %). Ceci s'explique notamment par les droits enregistrés sur les transactions de biens immobiliers réalisées dans le cadre de la réduction d'impôt pour le logement intermédiaire. La prévision pour 2016 est en hausse par rapport aux inscriptions budgétaires de 2015, de 12,5 % (+500 MF).

Budget de répartition

Taxe hypothécaire : 300 MF

L'hypothèse retenue pour le rendement de la taxe hypothécaire est une hausse à 300 MF.

Contribution de sécurité immobilière : 155 MF

La contribution de sécurité immobilière est perçue depuis le 1er janvier 2013, en substitution des salaires versés au conservateur des hypothèques pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière.

Droits de timbre : 200 MF

La vente des timbres fiscaux est stable, pour un montant d'environ 200 millions de F.CFP sur les trois dernières années, par conséquent cette prévision est reconduite pour 2016.

Taxe sur les spectacles et sur les jeux : 30,3 MF

La création de centimes provinciaux sur une partie du produit de la taxe diminue les recettes du budget de répartition de 2,5 milliards de F.CFP, sur la base d'une recette totale révisée à 2,6 milliards de F.CFP. Par conséquent, une prévision de 30,3 MF est proposée pour 2016.

Taxe de consommation intérieure : 560 MF

Toute personne qui récolte, fabrique, prépare ou conditionne des produits à base d'alcool (vin, cidre, bières...) est soumise à cette taxe qui varie de 13 F.CFP le litre à 3049 F.CFP le litre pour les alcools forts (eau de vie, Whisky...)
Cette recette est relativement constante.

Droits de licence : 149 MF

Le montant constaté en année pleine 2015 est reconduit pour 2016.

Action A0103-02 – Dépenses Fiscales

Dépenses : 5 350,00 MF

Il est proposé 5 350 MF sur les dépenses suivantes :

- restitutions sur impôts de l'assiette de répartition
- restitution sur droits d'enregistrements - timbres
- dégrèvements sur recouvrements paierie
- restitutions sur taxes douanières au titre de l'opération MIPE (micro portable étudiant)
- détaxes sur marchandises en duty free
- Autres restitutions et dégrèvements

Cette prévision est inférieure aux prévisions de réalisations sur 2015 (9 711 milliards de F.CFP). Cette évolution s'explique par le dégrèvement de 2 930 MF prévu en 2015 en faveur d'une entreprise minière proposée dans la décision modificative n°2 du budget 2015 de la Nouvelle-Calédonie et financée par une reprise de provision de 2 662,09 MF. Hors cet élément exceptionnel, la prévision 2016 reste inférieure à la réalisation prévisionnelle 2015 mais à un niveau équivalent aux réalisations de 2014 (5 180 MF) et 2013 (5 887 MF).

	Budget 2015	Au 25/11/15	CA prév. 2015
ADMISSIONS EN NON VALEUR FISCALE	528 287 046	528 287 046	528 287 046
ADMISSIONS EN NON VALEUR NON FISCALE	45 665 065	0	45 665 065
DEGREVEMENT DSF ET SCE IMPOTS	5 135 021 763	1 381 680 822	5 135 021 763
RESTITUTION SUR TAXES LOCALES	4 002 098 976	3 699 426 906	4 002 098 976
TOTAL	9 711 072 850	5 609 394 774	9 711 072 850

S'agissant des exonérations sur les taxes douanières, le volume global poursuit une tendance haussière avec une augmentation de 16.8% en 2013 et 39% en 2014 pour s'établir à 17.4 mds au 31-10-2015.

A l'issue du premier semestre 2015, les secteurs les plus concernés ont été les suivants:

- La construction d'usine avec plus de 6,2 milliards soit 60% du total des exonérations sur cette période.
- Les matières premières et les emballages avec quasiment 1 milliard soit 9,6% du même total.
- Les biens d'investissement avec plus de 785 millions soit 7,5% du même total.
- Le secteur minier avec plus de 542 millions soit 5,2 % du même total.

Les principaux droits et taxes exonérés de janvier à juin 2015 furent les suivants:

- la TGI avec plus de 5 milliards soit plus de 49% du total des droits et taxes exonérés sur cette période
- la TAPP avec 1,5 milliard soit 14,8% de ce même total
- les DD avec 1,1 milliard soit 10,77 % de ce même total
- la TBI avec 1 milliard soit 9,7% de ce même total.

montant en mds	2010	2011	2012	2013	2014	30/10/2015
Montants exonérés	15	12,5	13,3	15,5	21,6	17,4
Recettes constatées	46,2	47,2	50,5	48,9	49,6	41,4
Ratio	32,5%	26,5%	26,3%	31,7%	43,5%	42,0%
Recettes théoriques	61,2	59,7	63,8	64,4	71,2	58,8

Budget de répartition

Programme P0104
Régie des tabacs

Dépenses : 2 100 000 000 F
Recettes : 9 356 000 000 F

Enjeux et contexte

Le résultat net de la régie des tabacs (produit de la vente de tabacs déduit des charges de fonctionnement de la régie et de l'achat de tabac) est également un élément constitutif de l'assiette du budget de répartition. Il s'établit pour 2016 à 7 256 MF, en diminution de -8,44% par rapport aux prévisions du budget 2015.

La prévision de recettes de la régie des tabacs est basée sur une contraction des ventes de tabacs liée notamment à l'augmentation des prix intervenue en septembre 2015.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme Régie des tabacs est la suivante :

	CA 2014	CA 2015 au 30/09/15	BP 2016	% BP 16 / CA 2014
Dépenses	1 764 034 760	1 178 354 984	2 100 000 000	19,05%
A0104-01 Fonctionnement de la régie des tabacs	1 485 383 726	1 178 354 984	1 700 000 000	14,45%
A0104-02 Vente de tabacs	278 651 034	0	400 000 000	
Recettes	8 863 146 058	6 903 704 971	9 356 000 000	5,56%
A0104-02 Vente de tabacs	9 179 800 779	6 903 704 971	9 356 000 000	1,92%

Par nature de dépenses (chapitres globalisés), les propositions sont :

Les actions pour 2016

Action A0104-01 – Fonctionnement de la régie des tabacs

Dépenses : 1 700,00 MF

Pour le fonctionnement de la régie des tabacs 1 700 MF de dépenses sont prévus et ventilés comme suit : 1 638,6 MF d'achat de tabacs, 50 MF de masse salariale, 6,1 MF d'électricité (le stock de tabac nécessite d'être entreposé à température et humidité constantes) et 5,3MF de frais divers.

Action A0104-02 – Vente des tabacs

Dépenses : 400,00 MF
Recettes : 9 356,00 MF

Variation du stock de tabacs :

Dépenses : 400 MF

Recettes : 400 MF

Il s'agit de prendre en compte la variation du stock de tabacs : annulation du stock initial au 01/01/2016 et de la constatation du stock final au 31/12/2016 (400 MF). La prévision se base sur une variation nulle du stock de tabacs et sur la dernière constatation connue de stock.

Vente de tabacs :

Recettes : 8 956 MF

La prévision réalisée au titre du BP 2016 prend en compte l'augmentation des prix du tabac intervenue en septembre 2015.

Cette estimation net est déterminé par deux facteurs :

1 – Le prix de revient unitaire

L'achat de tabac auprès des fournisseurs extérieurs à la Nouvelle-Calédonie fait l'objet de marchés publics qui fixent les prix. Ces prix progressent en moyenne de 2% par an. Néanmoins, l'enveloppe allouée en 2015 n'ayant pas été totalement consommée, le montant des achats est reconduit pour le présent budget.

2 – Les quantités achetées

Après avoir progressé de 3% sur de nombreuses années, la consommation a marqué le pas ces dernières années. Toutefois, l'augmentation des prix publics de 30 % en septembre devrait induire une faible diminution des quantités vendues en 2016.

Le résultat net de la régie des tabacs est ainsi estimé à 7 256 MMF.

Programme P0105
Dotations aux Provinces et
aux Communes

Dépenses : 117 423 220 000 F

Enjeux et contexte

L'assiette du budget de répartition servant au calcul des dotations des collectivités est constituée des recettes fiscales nettes majorées du résultat net de la régie des tabacs et minorées des dépenses fiscales liées aux recettes non acquises (dégrèvements, admissions en non valeur, provisions pour créances irrécouvrables, restitutions).

Elle s'établit pour 2016 à 117 423,22 MF (soit 110 167, 22 MF de recettes fiscales nettes - 7 256 MF de résultat net de la régie des tabacs + 5 350 MF de recettes non acquises). Ce montant est en recul de -0,15% par rapport aux prévisions du budget 2015.

La création du budget annexe de répartition permet désormais d'inscrire en dépense la quote-part de l'assiette de répartition versée au budget propre de la Nouvelle-Calédonie, non identifiée en tant que telle auparavant dans le budget principal. Par souci de lisibilité et pour favoriser les comparaisons, la dotation de la Nouvelle-Calédonie est reprise pour les exercices antérieurs à 2016.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme Dotations aux Provinces et aux Communes est la suivante :

	Dotation 2014 (après réajustement au BS 2015)	Dotation prévisionnelle 2015	BP 2016	% BP 16 / dotation 2015
Dépenses	123 277 371 325	118 509 503 455	117 423 220 000	-0,92%
A0105-01 Dotations aux Provinces	68 415 298 484	65 269 436 500	65 169 887 100	-0,15%
A0105-02 Dotations aux Communes	20 654 423 599	20 605 348 705	20 604 003 443	-0,01%
A0105-03 Dotations Nouvelle-Calédonie	34 207 649 242	32 634 718 250	31 649 329 457	-3,02%

Les actions pour 2016

Action A0105-01 – Dotations aux Provinces

Dépenses : 65 169,88 MF

La part de la dotation de fonctionnement versée aux provinces reste égale à 51,5 % des recettes de l'assiette de répartition.

Les dotations de fonctionnement

Dépenses : 60 472,95 MF

L'assiette nette du budget de répartition (117 423,22 MF) induit une dotation de fonctionnement de 60 472,9 MF, en diminution de – 0,15% par rapport à la dotation prévisionnelle 2015. Cette dotation se répartie comme suit :

	Dotation 2014 après réajustement au BS 2015	Dotation prévisionnelle 2015	BP 2016	Evolution 2016/2015
Province Sud 50 %	31 742 233 081	30 282 666 484	30 236 479 150	-46 187 334
Province Nord 32 %	20 315 029 172	19 380 906 550	19 351 346 656	-29 559 894
Province des Iles Loyauté 18 %	11 427 203 909	10 901 759 934	10 885 132 494	-16 627 440
TOTAL	63 484 466 161	60 565 332 968	60 472 958 300	-92 374 668

Les dotations d'équipement**Dépenses : 4 696,92 MF**

L'assiette nette du budget de répartition (117 423,22 MF) induit une dotation d'équipement de 4 696,9 MF, en diminution de -0,15% par rapport au BP 2015. Cette dotation se répartie comme suit :

	Dotation 2014 après réajustement au BS 2015	Dotation prévisionnelle 2015	BP 2016	Evolution 2016/2015
Province Sud 40 %	1 972 332 929	1 881 641 413	1 878 771 520	-2 869 893
Province Nord 40 %	1 972 332 929	1 881 641 413	1 878 771 520	-2 869 893
Province des îles Loyauté 20 %	986 166 465	940 820 706	939 385 760	-1 434 946
TOTAL	4 930 832 323	4 704 103 532	4 696 928 800	-7 174 732

Dépenses : 20 604,00 MF**Action A0105-02 – Dotations aux Communes**

En XPF	Dotation 2014 après réajustement au BS 2015	Dotation prévisionnelle 2015	BP 2016	Evolution 2016/2015
Fonctionnement	19 723 329 293	19 723 329 293	19 723 329 293	0
Equipement	924 531 061	882 019 412	880 674 150	-1 345 262
Part Etat	6 563 246	0	0	0
TOTAL	20 654 423 600	20 605 348 705	20 604 003 443	-1 345 262

Le fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes (FIP fonctionnement)**Dépenses : 19 723,33 MF**

Conformément à l'article 49 de la loi organique du 19 mars 1999, le montant du FIP fonctionnement 2016 représente 16% de l'assiette des dotations (117 423,22 MF), soit 18 787,7 MF.

L'article 49 prévoit cependant un « effet cliquet » en précisant que « *le montant définitif de la quote-part versée au fonds est chaque année au moins équivalent au montant définitif de la quote part versée au fonds au titre de l'année précédente* ».

Le montant du FIP 2016 doit par conséquent être majoré de 935,6 MF pour atteindre 19 723,33 MF correspondant au montant définitif versé au titre de l'exercice 2015. Par conséquent le montant du FIP fonctionnement 2016 correspond en réalité à 16,80% des recettes de l'assiette de répartition.

Budget de répartition

Le fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes (FIP Investissement)

Dépenses : 880,67 MF

Pour 2016, la quote-part représentera 0,75% des recettes fiscales définies précédemment (minimum légal à 0,5 %), soit 880,67 MF. Elle est en diminution de -2,2% par rapport au BP 2015.

Action A0105-01 – Dotations à la Nouvelle-Calédonie

Dépenses : 31 649,32 MF

La quote-part des recettes de l'assiette de répartition définie précédemment qui revient à la Nouvelle-Calédonie pour le financement de son budget propre est en théorie de 27,75%.

Toutefois, eu égard à « l'effet cliquet » du FIP fonctionnement 2016 des communes, cette quote part est ramenée à 26,95% en 2016, soit un montant de 31 649,32 MF en diminution de 985,4 MF par rapport à 2015 (- 3,02%).

Budget de répartition
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèses par programme et chapitre				
	P0103 Assiette fiscale de répartition	P0104 Régie des tabacs	P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes	Total
Dépenses	5 350 000 000	2 100 000 000	117 423 220 000	124 873 220 000
930		1 700 000 000		1 700 000 000
940	5 250 000 000			5 250 000 000
941	100 000 000			100 000 000
942			85 773 890 543	85 773 890 543
943			31 649 329 457	31 649 329 457
945		400 000 000		400 000 000
Recettes	115 517 220 000	9 356 000 000		124 873 220 000
930		8 956 000 000		8 956 000 000
940	65 985 750 000			65 985 750 000
941	49 531 470 000			49 531 470 000
945		400 000 000		400 000 000

Budget de répartition
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par articles à 3 chiffres	CA 2014	CA 2015 au 30/09/15	BP 2016	Evolution CA 14 / BP 16	% CA 14 / BP 16
Dépenses	93 432 655 266	77 120 821 225	124 873 220 000	31 440 564 734	33,65%
Fonctionnement	93 432 655 266	77 120 821 225	124 873 220 000	31 440 564 734	33,65%
602 - Achats stockés - Autres approvisionnements	1 485 383 726	1 178 354 984	1 638 638 000	153 254 274	10,32%
603 - Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)	0	0	400 000 000	400 000 000	
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	0	0	7 030 000	7 030 000	
613 - Locations	0	0	50 000	50 000	
615 - entretien et réparations	0	0	479 000	479 000	
618 - Divers	0	0	63 000	63 000	
621 - Personnel extérieur au service	0	0	1 300 000	1 300 000	
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0	0	1 000 000	1 000 000	
623 - Publicité, publications, relations publiques	0	0	50 000	50 000	
624 - Transports de biens et transports collectifs	0	0	50 000	50 000	
625 - Déplacements et missions	0	0	20 000	20 000	
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	0	0	350 000	350 000	
628 - Divers	0	0	970 000	970 000	
648 - Autres charges de personnel	0	0	50 000 000	50 000 000	
654 - Pertes sur créances irrécouvrables	326 031 008	0	0	-326 031 008	-100,00%
655 - Contributions obligatoires	86 963 102 722	71 900 128 499	85 773 890 543	-1 189 212 179	-1,37%
658 - Charges diverses de gestion courante	0	0	31 649 329 457	31 649 329 457	
672 - Restitutions sur taxes	4 658 137 810	4 042 337 742	5 350 000 000	691 862 190	14,85%
Recettes	134 970 080 450	93 646 511 736	124 873 220 000	-10 096 860 450	-7,48%
Fonctionnement	134 970 080 450	93 646 511 736	124 873 220 000	-10 096 860 450	-7,48%
603 - Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)	0	0	400 000 000	400 000 000	
708 - Autres produits	8 863 146 058	6 903 704 971	8 956 000 000	92 853 942	1,05%
731 - Contributions directes	71 678 723 847	51 716 415 407	65 825 000 000	-5 853 723 847	-8,17%
732 - Droits et taxes à l'importation	43 279 819 808	28 465 360 143	43 342 600 000	62 780 192	0,15%
733 - Droits d'enregistrement et de timbre	5 648 577 821	4 023 742 772	5 155 000 000	-493 577 821	-8,74%
734 - Impôts et taxes liés aux activités de service	2 677 933 909	981 548 188	180 300 000	-2 497 633 909	-93,27%
735 - Impôts et taxes sectoriels	293 046 212	188 448 771	294 320 000	1 273 788	0,43%
738 - Autres impôts et taxes	2 392 941 913	1 162 347 242	720 000 000	-1 672 941 913	-69,91%
747 - Participations	6 563 246	189 143 020	0	-6 563 246	-100,00%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	129 327 636	15 801 222	0	-129 327 636	-100,00%

Annexe
Délibération relative au budget annexe de
répartition primitif de la Nouvelle-Calédonie
– exercice 2016

BP 2016





Alexandra MEDARD

**Délibération n° 92 du 29 décembre 2015
relative au budget primitif annexe de répartition
de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2016**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
Vu le code des impôts ;
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'avis du comité des finances locales du 30 septembre 2015 ;
Vu la délibération n° 78 du 29 octobre 2015 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016 ;
Vu la délibération n° 79 du 29 octobre 2015 relative portant création du budget de répartition au budget de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2015-2813/GNC du 8 décembre 2015 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 80 du 8 décembre 2015 ;
Entendu le rapport n° 154 des 14, 15 et 16 décembre 2015 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, pour l'exercice 2016, à percevoir les impôts, droits et taxes de toute nature tels que définis dans le code des impôts, dans les délibérations douanières et toute autre loi du pays ou délibération en vigueur au 31 décembre 2015 ou qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2016.

Article 2 : Le budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2016 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses (mouvements budgétaires) à la somme de CENT VINGT-QUATRE MILLIARDS HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE FRANCS PACIFIQUE (124 873 220 000 FCFP).

Dont :

- ZERO FRANCS PACIFIQUE (0 FCFP) en section d'investissement, et
- CENT VINGT-QUATRE MILLIARDS HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE FRANCS PACIFIQUE (124 873 220 000 FCFP) en section de fonctionnement.

Article 3 : Les quotes-parts versées aux communes au titre de l'article 49 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, sont définies comme suit :

- Fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes : 16,75 %, soit DIX-NEUF MILLIARDS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLIONS TROIS CENT VINGT NEUF MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE FRANCS PACIFIQUE (19 723 329 293 FCFP) ;

- Fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes : 0,75 %, soit HUIT CENT QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT CINQUANTE FRANCS PACIFIQUE (880 674 150 FCFP).

Les quotes-parts versées aux provinces au titre de l'article 181 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, sont définies comme suit :

- Dotation de fonctionnement : 51,5 %, soit SOIXANTE MILLIARDS QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-HUIT MILLE TROIS CENT FRANCS PACIFIQUE (60 472 958 300 FCFP) ;

- Dotation d'équipement : 4 %, soit QUATRE MILLIARDS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLIONS NEUF CENT VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT FRANCS PACIFIQUE (4 696 928 800 FCFP).

Article 4 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité, à procéder à des virements de crédits entre sous chapitres ou articles ou programmes ou opérations à l'intérieur d'un même chapitre ou sous chapitre du budget. Ces virements feront l'objet d'états récapitulatifs transmis pour information à la commission des finances et du budget.

Article 5 : Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), l'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à des virements entre chapitres d'une même section, il informe le congrès de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

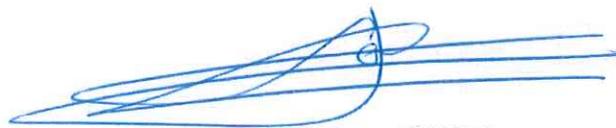
Article 6 : Les recettes fiscales excédentaires du budget 2016, imputables à une estimation des recettes de l'IS35 inférieure aux réalisations, et qui ne sont pas réparties aux provinces et aux communes seront inscrites en provision au titre du fonds pour les générations futures. Cette provision sera constatée à la clôture de l'exercice 2015 et confirmée lors de l'adoption du budget supplémentaire 2016.

Article 7 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, à la clôture de l'exercice, à provisionner, autant que de besoin, le reliquat de crédits disponibles sur les articles 6721 « restitutions sur taxes – contributions directes », 6722 « restitutions sur taxes – droits et taxes à l'importation », 6723 « restitutions sur taxes – droits d'enregistrement et de timbre », 6724 « restitutions sur taxes – impôts et taxes liés aux activités de service », et 65411 « créances fiscales admises en non-valeur »

Article 8 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 29 décembre 2015.

**Le président
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie**



Thierry SANTA

République française

POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

COLLECTIVITE : NOUVELLE-CALEDONIE

M 52 adaptée à la Nouvelle-Calédonie

BUDGET PRIMITIF
ANNEXE DE REPARTITION

Voté par fonction

Budget primitif 2016 voté



NOUVELLE-CALEDONIE



BP 2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE : NOUVELLE CALEDONIE

POSTE COMPTABLE DE LA PAIRIE DE NOUVELLE CALEDONIE

BUDGET : 03 Budget reparti Exercice 2016

M 52 adaptée à la NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRIMITIF

Voté par fonction

ANNEE 2016

SOMMAIRE

Page		Page			
	<u>II - Présentation générale du budget</u>		<u>IV - ANNEXES</u>		<u>joint</u>
3	Vue d'ensemble du budget				<u>sans objet</u>
4	1 - Budget -Récapitulation par groupes fonctionnels	43	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
5	2 - Equilibre financier du budget		Eléments de bilan - Etat de la dette		
7	3 - Balance générale du budget		Eléments de bilan - Etat des immobilisations		
	<u>III - Vote du budget</u>		Eléments de bilan - Prêts -		
	A - Section d'investissement		Etat des provisions - Etat de répartition des charges		
10	Vue d'ensemble		Etat des engagements donnés - Engagements reçus		
11	90 - Opérations ventilées		Opérations d'ordre de section à section - Etat des méthodes utilisées	44	
21	92 - Opérations non ventilées		Détail des opérations pour compte des tiers		
26	95 - Opérations sans réalisation		Etat de recettes grevées d'une affectation speciale		
	B - Section de fonctionnement		Etat du personnel		
27	Vue d'ensemble		Liste des syndicats mixtes et ententes - Etat des	45	
28	93 - Opérations ventilées		Décisions en matière de taux de contributions directes -	50	
38	94 - Opérations non ventilées		Signatures	50	
42	95 - Dépenses sans réalisation				

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	124 873 220 000	124 873 220 000
TOTAL DU BUDGET	124 873 220 000	124 873 220 000

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT	124 473 220 000	400 000 000	124 473 220 000	400 000 000
BUDGET	124 473 220 000	400 000 000	124 473 220 000	400 000 000

(1) Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS							1
SECTION	POUR INFORMATION		VOTE DE L'ASSEMBLEE OU DU CONGRES	DONT DEPENSES IMPREVUES	DONT NON VENTILE	DONT 0 ADMINISTRATION GENERALE	1 SECURITE ET ORDRE PUBLIC
	BUDGET PRECEDENT (1)	PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT OU DU PRESIDENT (2)					
AP VOTEES							
AE VOTEES							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES - En AP/CP - Hors AP/CP							
92 OPERATIONS NON VENTILEES 924 Opération pour le compte de tiers							
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES - Recettes affectées							
92 OPERATIONS NON VENTILEES: - Autres opérations non ventilées 924 Opération pour le compte de tiers							
954 Produits de cession d'immobilisation 951 Virement de la section de fonctionnement							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		124 873 220 000	124 873 220 000		123 173 220 000	1 700 000 000	
93 OPERATIONS VENTILEES - en AE/CP - hors AE/CP		1 700 000 000 1 700 000 000	1 700 000 000 1 700 000 000			1 700 000 000 1 700 000 000	
94 OPERATIONS NON VENTILEES 953 Virement à la section d'investissement		123 173 220 000	123 173 220 000		123 173 220 000		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		124 873 220 000	124 873 220 000		115 917 220 000	8 956 000 000	
93 OPERATIONS VENTILEES 94 OPERATIONS NON VENTILEES		8 956 000 000 115 917 220 000	8 956 000 000 115 917 220 000			8 956 000 000	

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (A - INVESTISSEMENT)	2 - A

**SECTION D'INVESTISSEMENT
OPERATIONS REELLES**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées		
900 Administration générale		
901 Sécurité et ordre public		
902 Enseignement		
903 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
904 Santé		
905 Protection et action sociale		
906 Travail, emploi et formation professionnelle		
907 Aménagement, environnement		
908 Transports et communication		
909 Economie		
92 Opérations non ventilées		
921 Taxes non affectées		
922 Dotations et participations		
923 Dettes et autres opérations financières		
924 Opération pour le comptes des tiers		
95 Opérations sans réalisations		
954 Produit des cessions d'immobilisations		
TOTAL		

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section)		
926 Transfert entre sections		
951 Virement de la section de fonctionnement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926	
----------------------------------------------------------	--

TOTAL DE LA SECTION	
----------------------------	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (B - FONCTIONNEMENT)	2 - B

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
OPERATIONS REELLES ET MIXTES**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Opérations ventilées	1 700 000 000	8 956 000 000
930 Administration générale	1 700 000 000	8 956 000 000
931 Sécurité et ordre public		
932 Enseignement		
933 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
934 Santé		
935 Protection et action sociale		
936 Travail, emploi et formation professionnelle		
937 Aménagement, environnement		
938 Transports et communication		
939 Economie		
94 Opérations non ventilées	123 173 220 000	115 917 220 000
940 Impositions directes	5 250 000 000	65 985 750 000
941 Autres impôts et taxes	100 000 000	49 531 470 000
942 Dotations et participations non affectées	85 773 890 543	
943 Opérations financières	31 649 329 457	
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus		
945 Provisions et autres opérations mixtes	400 000 000	400 000 000
TOTAL HORS CHARGES TRANSFEREES	124 873 220 000	124 873 220 000

OPERATIONS D'ORDRE

946 <i>Transfert entre sections</i>		
953 <i>Virement à la section d'investissement</i>		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946+953) - R946	
---------------------------------------------------	--

TOTAL DE LA SECTION	124 873 220 000	124 873 220 000
----------------------------	------------------------	------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (DEPENSES)	3

DEPENSES

INVESTISSEMENT		Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses d'investissement - Total				
<i>Sous total des opérations réelles</i>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

FONCTIONNEMENT		Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses de fonctionnement - Total			125 273 220 000	125 273 220 000
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>			125 273 220 000	125 273 220 000
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		2 048 700 000	2 048 700 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		51 300 000	51 300 000
014	ATTENUATION DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES D ACTIVITE		117 423 220 000	117 423 220 000
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 350 000 000	5 350 000 000
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES		400 000 000	400 000 000
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (RECETTES)	3

RECETTES

INVESTISSEMENT		Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes d'investissement - Total				
<i>Sous total des opérations réelles</i>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

FONCTIONNEMENT		Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes de fonctionnement - Total			124 873 220 000	124 873 220 000
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>			124 873 220 000	124 873 220 000
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		8 956 000 000	8 956 000 000
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES		65 825 000 000	65 825 000 000
73	IMPOTS, DROITS ET TAXES (hors c/731)		49 692 220 000	49 692 220 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS D ACTIVITE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
013	ATTENUATION DE CHARGES			
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES		400 000 000	400 000 000
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

(1) Exceptionnellement, les comptes 20,21,23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget (crédits de paiement afférents à une AP/AE ou crédits de paiement hors AP/AE) :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

204 - Subventions d'équipements versées

656 - Participations

657 - Subventions

674 - Subventions exceptionnelles (sauf 67481 - Remises gracieuses sur dettes fiscales et 67487 - Autres remises gracieuses)

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

III - L'assemblée délibérante autorise le(s) président(s) à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel, les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section.

IV - En l'absence de mention au paragraphe III - ci dessus, le(s) président(s) est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - La comparaison s'effectue par rapport au budget : primitif de l'exercice précédent

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AP lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 90	Opérations ventilées				
900	ADMINISTRATION GENERALE				
901	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
902	ENSEIGNEMENT				
903	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
904	SANTE				
905	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
906	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
908	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
909	ECONOMIE				
Groupe 92	Opération non ventilées				
921	TAXES NON AFFECTEES				
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES				
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES				
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
Groupe 95	Opérations sans réalisation				
950	DEPENSES IMPREVUES				
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
TOTAL des groupes fonctionnels					

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AP

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 900

CHAPITRE 900 - ADMINISTRATION GENERALE							AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 901

CHAPITRE 901 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC							AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT							AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
	Dans le cadre d'une AP-CP		
	Hors AP-CP		
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS			
Vote de l'assemblée délibérante			
	Recettes affectées		
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			
RECETTES			
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

Article compte par nature (1)	Libellé	AP =					
		0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
	Dans le cadre d'une AP-CP		
	Hors AP-CP		
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS			
Vote de l'assemblée délibérante			
	Recettes affectées		
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			
RECETTES			
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 904

CHAPITRE 904 - SANTE							AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
----------------------------------------	---------	-----------------------	----------------------------------------------------------	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
----------------------------------------	---------	----------------	-----------------------------------	-------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					
RECETTES					

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 906

CHAPITRE 906 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Article compte par nature (1)	Libellé						AP =	TOTAL DU CHAPITRE
		0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES		

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L'ENERGIE	3 GESTION DE L'EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
----------------------------------------	---------	-----------------------	---------------------------------------------------------------	---------------------------------------------	-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
----------------------------------------	---------	------------------------------------------------	-------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						
RECETTES						

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
----------------------------------------	---------	-----------------------	---------------------------------------------------	---------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------	--------------------	--------------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
----------------------------------------	---------	-----------------------------------	-------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante				
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante				
Recettes affectées				

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES				
RECETTES				

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

Article compte par nature (1)	Libellé	CHAPITRE 909 - ECONOMIE					AP =	
		0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
----------------------------------------	---------	---------------	--------------------------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						
RECETTES						

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 921
Détail par articles	A 922

CHAPITRE 921 - TAXES NON AFFECTEES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 922 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES	

(1) Reversement de dotations (trop perçu)

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 924
Détail par aticles	

CHAPITRE 924 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

OPERATION		DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chap 924+	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée(3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée (3)	Vote de l'assemblée) délibérante(3)
Total des opérations	924						

(1) Voir détail p.IV Annexes

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 - OPERATIONS PATRIMONIALES(1)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (2)	
	RECETTES (2)	

(1) Intégrations et sorties d'actif - opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES DE L'EXERCICE (1)	
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	
	<i>Charges transférées</i>	
	RECETTES DE L'EXERCICE (2)	

(1) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT	A951
95 OPERATIONS SANS REALISATIONS	A954

RECETTES

951
<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

RECETTES

954
PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
Vote de l'assemblée délibérante

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AE lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 93	Opérations ventilées			1 700 000 000	8 956 000 000
930	ADMINISTRATION GENERALE			1 700 000 000	8 956 000 000
931	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
932	ENSEIGNEMENT				
933	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
934	SANTE				
935	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
936	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
938	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
939	ECONOMIE				
Groupe 94	Opérations non ventilées			123 173 220 000	115 917 220 000
940	IMPOSITIONS DIRECTES			5 250 000 000	65 985 750 000
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			100 000 000	49 531 470 000
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			85 773 890 543	
943	OPERATIONS FINANCIERES			31 649 329 457	
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS				
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			400 000 000	400 000 000
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
952	DEPENSES IMPREVUES				
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
	TOTAL des groupes fonctionnels			124 873 220 000	124 873 220 000

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AE

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 930

CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante			1 700 000 000					1 700 000 000
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP			1 700 000 000					1 700 000 000
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante			8 956 000 000					8 956 000 000
Recettes affectées			8 956 000 000					8 956 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			1 700 000 000					1 700 000 000
602	ACHATS STOCKES - AUTRES APPROVISIONNEMENTS		1 638 638 000					1 638 638 000
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		7 030 000					7 030 000
613	LOCATIONS		50 000					50 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		479 000					479 000
618	DIVERS		63 000					63 000
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE		1 300 000					1 300 000
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		1 000 000					1 000 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		50 000					50 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		50 000					50 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		20 000					20 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		350 000					350 000
628	DIVERS		970 000					970 000
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		50 000 000					50 000 000
RECETTES			8 956 000 000					8 956 000 000
708	AUTRES PRODUITS		8 956 000 000					8 956 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 931

CHAPITRE 931 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT							AE =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

AE =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
----------------------------------------	---------	-------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Recettes affectées		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		
RECETTES		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
----------------------------------------	---------	-------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			
RECETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 934

CHAPITRE 934 - SANTE							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
----------------------------------------	---------	-----------------------	----------------------------------------------------------	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
----------------------------------------	---------	----------------	-----------------------------------	-------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					
RECETTES					

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 936

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Article compte par nature (1)	Libellé	CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE					AE(2) =	
		0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L'ENERGIE	3 GESTION DE L'EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						
RECETTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
----------------------------------------	---------	-----------------------	---------------------------------------------------	---------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------	--------------------	--------------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				
	Dans le cadre d'une AP-CP			
	Hors AP-CP			
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				
	Recettes affectées			
PRESENTATION CROISEE				
DEPENSES				
RECETTES				

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
----------------------------------------	---------	---------------	--------------------------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						
-----------------	--	--	--	--	--	--

RECETTES						
-----------------	--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	B 941

CHAPITRE 940 - IMPOSITIONS DIRECTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	5 250 000 000
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	5 250 000 000
	RECETTES	65 985 750 000
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	65 825 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	750 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	160 000 000

CHAPITRE 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	100 000 000
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	100 000 000
	RECETTES	49 531 470 000
732	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	43 342 600 000
733	DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	5 155 000 000
734	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICE	180 300 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	293 570 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	560 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	B 943

CHAPITRE 942 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	85 773 890 543
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	85 773 890 543
	RECETTES	

CHAPITRE 943 - OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	31 649 329 457
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	31 649 329 457
	RECETTES	

(1) 661 et 76 uniquement servi en opérations réelles ; le rattachement de fin d'exercice par mouvement d'ordre budgétaire figure au chapitre 946

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	B 945

CHAPITRE 944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	400 000 000
603	VARIATION DES STOCKS (APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES)	400 000 000
	RECETTES	400 000 000
603	VARIATION DES STOCKS (APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES)	400 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES (2)	
	<i>Reprise sur autofinancement</i>	
	<i>Transfert de charges</i>	

(1) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 DEPENSES SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

953
<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	44 560 000 000	32 947 888 042
RECETTES	44 560 000 000	32 947 888 042
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	135 961 474 753	41 862 127 199
RECETTES	135 961 474 753	41 862 127 199

II - BUDGET ANNEXE 02 : Budget reverse Exercice 2016

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	51 066 500 000	62 339 100 000
RECETTES	51 066 500 000	62 339 100 000

II - BUDGET ANNEXE 03 : Budget reparti Exercice 2016

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		124 873 220 000
RECETTES		124 873 220 000

IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

III - PRESENTATION GENERALE

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	44 560 000 000	32 947 888 042
RECETTES	44 560 000 000	32 947 888 042
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	187 027 974 753	229 074 447 199
RECETTES	187 027 974 753	229 074 447 199
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	231 587 974 753	262 022 335 241
TOTAL GENERAL DES RECETTES	231 587 974 753	262 022 335 241

(1) budget précédent, c'est à dire budget cumulé (BP+BS+DM)

IV - ANNEXES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION
ETATS DES METHODES UTILISEES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Intitulé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		B 1		A 2
<i>ICNE de l'exercice/emprunts</i>	6611		1688	
<i>VNC des immobilisations cédées</i>	675		21...,26	
<i>Plus-values de cession</i>	676		19	
<i>Amortissements</i>	68		28	
<i>Transformation d'un prêt en subvention</i>	6748		274	
<i>ICNE N-1 contrepassés sur prêts</i>	762		2768	
<i>Autres...</i>	
Virement de section à section (D953=R951)	953		951	

Intitulé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		A 1		B 2
<i>ICNE de l'exercice/prêts</i>	2768		762	
<i>ICNE N-1 contrepassés/emprunts</i>	1688		6611	
<i>Reprises sur dotations et subventions</i>	10..., 139		777	
<i>Moins-values de cession</i>	19		776	
<i>Travaux en régie</i>	21...,23		72	
<i>Réintégration des amortissements</i>	28		7811	
<i>Autres...</i>	

(1) Les dépenses de fonctionnement (B 1) sont égales aux recettes d'investissement en (A 2); les dépenses d'investissement (A 1) sont égales aux recettes de fonctionnement en (B 2)

IV - ANNEXES

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

DOTATIONS VERSEES AUX COLLECTIVITES

Type de collectivités		Investissement	Fonctionnement
Provinces	Province Sud	1 878 771 520	30 236 479 150
	Province Nord	1 878 771 520	19 351 346 656
	Province des Îles	939 385 760	10 885 132 494
Communes - FIP		880 674 150	19 723 329 293
Nouvelle-Calédonie			31 649 329 457

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D				
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)			
Autres dépenses financières (sous-total) (B)				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
139	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Transferts entre sections = C+D				
Reprise sur autofinancement antérieur (C)				
Charges transférées (D) = E+F+G				
	<i>Travaux en régie (E)</i>			
	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)</i>			
	<i>Stocks et en-cours (G)</i>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

Détail des comptes 16449 et 166 en dépense

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
Total				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)= a+b+c+d				
Ressources propres externes (a)				
Autre recettes financières (b)				
138	AUTRES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
2...	Immobilisations			
954	PRODUITS DE CESSIONS			
Transferts entre sections (c)				
951	VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (d)			

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II
Solde des op.financières			

	Montant
Dépenses financières (I)	
Recettes financières (III)	
Solde (recettes-dépenses) (3)	+
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(3)(4)	+

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Indiquer le signe algébrique..

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de de l'assemblée délibérante
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
Total				

IV - ANNEXES 1 BIS

ETAT DU PERSONNEL PERMANENT DE LA REGIE DES TABACS

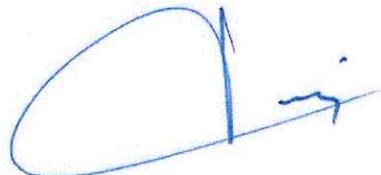
CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	Postes budgétaires	EFFECTIFS AU BS 2015				EFFECTIFS AU BP 2016		
			Pourvus				-	+	Postes budgétaires
			T	NT	Total	Dont TNC			
FILIERE ADMINISTRATIVE		4	4	0	4	0	0	4	
Adjoint administratif	C	3	3					3	
Rédacteur	B	1	1					1	
STATUTS SPECIAUX		1	0	1	1	0	0	1	
Convention collective	O	1		1				1	
FILIERE TECHNIQUE		1	1	0	1	0	0	1	
Technicien	B	1	1					1	
TOTAL		6	5	1	6	0,00	0	0	6

IV - ANNEXES
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES
ARRETE - SIGNATURE

RAPPEL DES DECISIONS PROVINCIALES PRISES EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES

Libellé	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Plafond fixé par le congrès de la Nouvelle-Calédonie	Taux appliqués par décision de l'Assemblée de province	Variation de taux provincial/N-1	Produit voté par l'Assemblée de province	Variation du produit/N-1
Taxe provinciale sur les communications téléphoniques	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les contributions téléphoniques	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les patentes	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur la contribution foncière	%	%	%	%		%
Total des contributions directes							
Centimes additionnels sur les droits d'enregistrement	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les droits de licence	%	%	%	%		%
Total des contributions indirectes							
TOTAL GENERAL							

ARRETE - SIGNATURE



Présenté par le gouvernement ou le président.
A NOUVEA le 08/12/15

Le président du gouvernement ou le président de l'Assemblée de province

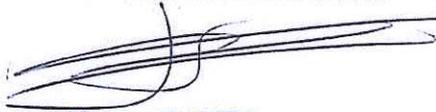
Délibéré par le congrès ou l'Assemblée de province, réunie en séance.
A Noumea le 29/12/2015 le 29/12/2015

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission au haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le 08/10/16

Nombre de membres en exercice... 54
 Nombre de membres présents... 53
 Nombre de suffrages exprimés... 53
 VOTES : Pour... 43
 Contre... 10
 Abstentions... ..

Date de convocation 22/12/2015

Le PRÉSIDENT
du CONGRÈS de la NOUVELLE-CALÉDONIE


Thierry SANTA

Les membres du congrès ou de l'Assemblée de province

et de la publication le 31/12/15
A NOUVEA le 08/01/16